

0350965J
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE LE LANDRY
29 AVENUE DE CORK
35207 RENNES CEDEX 2
Tel : 0299506626

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Christophe Michel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ERASMUS +- Le CA autorise le Chef d'Etablissement à signer la convention de partenariat entre le Département d'Ille et Vilaine et le Collège Le Landry, qui définit les rôles et engagements des parties dans la mise en oeuvre de mobilités "enseignement scolaire", co-financé par le programme Erasmus + dans le cadre de l'accréditation du Département. L'objectif de ce projet est de permettre à des élèves du collège d'effectuer des mobilités individuelles ou collectives à des fins d'apprentissage en Europe. (10 mobilités individuelles et 1 mobilité collective). Cette convention prévoit le versement d'une somme de 31 290 €, dont 80% , soit 25 032 € après la signature de la convention rendue exécutoire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0